

# Questions des résidents au CVS

## Questions liées au COVID :

- Va-t-on séparer les gens vaccinés de ceux qui ne le sont pas ?  
Non, mais les résidents vaccinés pourront circuler plus librement.
- Pourra-t-on ne plus porter le masque lorsqu'on est vaccinés ?  
Non, la vaccination n'empêche pas la transmission.
- Pourra-t-on ne plus être confiné lorsqu'un résident du service est positif au COVID ? Cela sera décidé en cellule de crise COVID avec le médecin coordonnateur selon les situations (par exemple le nombre de résidents vaccinés au sein du service).
- Pourra-t-on reprendre les visites familles toute la journée, sans RDV ? Pas pour le moment, la population hors EHPAD n'étant pas encore protégée.
- A quand le retour des coiffeuses ? A compter du 22 février, uniquement pour les résidents vaccinés depuis au moins 5 semaines (après la 1<sup>ère</sup> injection). La coiffeuse de l'établissement et les coiffeuses individuelles pourront intervenir dans le respect des protocoles sanitaires.
- A quand la possibilité d'aller à l'extérieur (en ville ou en famille) ? A compter du 22 février, uniquement pour les résidents vaccinés depuis au moins 5 semaines (après la 1<sup>ère</sup>

injection), en respectant le port du masque et les distances physiques.

- La diététicienne pourrait-elle se rendre en chambre ? **Oui, en portant une surblouse. En faire la demande à l'infirmière.**
- Peut-on avoir quelqu'un pour faire nos courses ? **Reprise d'une liste des besoins par les équipes, l'EHPAD fera les courses, la facture sera faite aux résidents.**
- Pourra-t-on augmenter le nombre de visiteur en même temps dans une chambre ? **Pas pour le moment, la population hors EHPAD n'étant pas encore protégée.**
- Combien de résidents vont être vaccinés ? **123 résidents ont été vaccinés.**
- Si les résidents et leur famille sont vaccinés, les sorties en famille seront-elles libre et sans confinement au retour ? **Oui.**
- Pourra-t-on circuler librement (dans l'établissement et à l'extérieur) ? **Uniquement pour les résidents vaccinés depuis au moins 5 semaines (après la 1<sup>ère</sup> injection), ils pourront circuler dans les lieux définis (pas dans les autres services).**
- Quel est le nombre de masque par jour, par résident ? **1**
- A quand la reprise des animations inter-service ? **Elles pourront reprendre uniquement pour les résidents vaccinés depuis au moins 5 semaines (après la 1<sup>ère</sup> injection).**

- A quand la reprise des repas en famille ? Pas pour le moment, la population hors EHPAD n'étant pas encore protégée.
- Pourquoi la vaccination n'est pas obligatoire ? C'est une décision nationale qui ne peut être prise à l'échelle d'un établissement.

Rédigé le 02/02/2021 en collaboration avec les représentantes des résidents au CVS.